



Collectif Parents/Professeurs E.N.S.O.W.

pour une Ecole Numérique Sans Ondes Wifi
membre de l'association nationale Robin des Toits (www.robinstoits.org)

contact siège: ecole.numerique.sans.wifi@gmail.com
site internet: <http://ecole-numerique-sans-wifi.blogspot.com>

FORMULAIRE DE REFUS D'EXPOSITION D'UN ELEVE AU WI-FI DANS LE CADRE SCOLAIRE

Je soussigné(e)

parent/civilement responsable de l'élève

scolarisé en classe de dans l'établissement

exprime par le présent formulaire mon opposition à l'exposition de cet élève aux champs électro-magnétiques Wi-Fi (Internet sans fil) dans le cadre scolaire. L'innocuité de cette technologie n'a nullement été démontrée.

Bien au contraire, plusieurs milliers d'études scientifiques publiées à comité de lecture montrent des effets pathogènes tels que des effets sur l'expression des protéines de stress, des troubles neurologiques et des perturbations du système immunitaire. En 2011, l'OMS a classé les radiofréquences dans la catégorie 2B, à savoir "potentiellement cancérogène" au même titre que le plomb et les gaz d'échappement. Il est aussi particulièrement inquiétant que de plus en plus d'études établissent un lien entre le rayonnement des technologies sans fil et des troubles du comportement (agressivité, hyperactivité, dépression), des problèmes de la mémoire, des troubles de l'attention et de la concentration ainsi que des difficultés d'apprentissage. Ces liens sont confirmés par de nombreux médecins qui s'organisent en collectifs dans le monde entier pour alerter les autorités sanitaires (appel de Fribourg, appel de Paris, de Helsinki etc.)

Il existe un consensus entre tous les acteurs: la vulnérabilité particulière des enfants. Leur cerveau et leur système nerveux sont en cours de développement. Vous n'êtes certainement pas sans savoir que L'ANSES, le Conseil de l'Europe, la loi Abeille ainsi que l'amendement n°163 au texte de loi sur le refondation de l'école recommandent tous à l'unisson de favoriser les connexions filaires et de protéger les enfants de l'influence des ondes.

Dans sa résolution 1815 à propos de l'exposition croissante de la population aux ondes du sans fil, le Conseil de l'Europe exprime le principe de précaution qu'il s'agit d'appliquer ici. On y lit: "Attendre des hauts niveaux de preuves scientifiques et cliniques avant d'agir pour prévenir des risques bien connus peut entraîner des coûts très élevés en terme de santé et d'économie, comme ce fut le cas avec l'amiante, l'essence au plomb et le tabac."

Merci de bien vouloir noter que je ne m'oppose nullement à l'utilisation de l'informatique ou d'internet dans le cadre scolaire, mais que je demande simplement qu'elle passe par des technologies sans danger pour la santé, telles que les solutions de câblage. Veuillez prendre note du présent refus et ne pas exposer mon enfant à des dispositifs de transmission de données informatiques sans fil, que ceux-ci soient en fonctionnement ou en mode « veille » : en effet, un signal est envoyé en continu pour rester à l'écoute d'appareils qui se connectent. Merci, de même, de m'avertir de l'introduction de tout dispositif de ce type dans l'établissement.

Veuillez accepter l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à, le

Signature